

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE POUR CACES CATEGORIES A & B SELON R 486 DE LA CNAMTS

1. OBJECTIFS DE LA FORMATION

- **Objectifs :**
 - Cette formation vise l'obtention d'un permis CACES, valable 5 ans, certifiant que les participants sont capables d'appliquer les règles de sécurité liées à la fonction de conducteur de plate-forme élévatrice mobile de personnes catégories A & B tant sur le plan théorique que pratique.

2. ORGANISATION DE LA FORMATION

- **Encadrants :**
 - Le responsable de l'organisme de formation **JLV Formation**, Mr VARNEROT Jean-louis.
 - Un formateur prestataire habilité par l'organisme de formation **JLV Formation**.
- **Pré requis :**
 - Niveau : aucun
 - Être âgé de 18 ans,
 - Maîtriser la langue française,
 - Posséder une aptitude médicale (sous la responsabilité de l'employeur).
- **Public concerné :**
 - Toutes personnes appelées à utiliser une plate-forme élévatrice mobile de personnes de catégorie A&B de façon permanente ou occasionnelle.
- **Organisation :**
 - Formation théorique la 1^{ère} journée.
 - Formation pratique la 2^{ème} journée.
 - Contrôle des acquis des participants la 3^{ème} journée (tests caces)
 - Un face à face pédagogique de 15 mn par journée de formation avec les stagiaires.
- **Durée :**
 - 3 jours (21 heures)

3. PROGRAMME DE LA FORMATION

- **Formation théorique:**
Première demi-journée (3,5 h)
 - La formation théorique est commune à toutes les catégories de plates-formes élévatrices mobiles de personnes (P.E.M.P.)
- **Thèmes abordés durant la formation théorique :**
 - Connaître les obligations du constructeur,
 - Connaître les obligations des employeurs (formation, délivrance de l'autorisation de conduite) et la responsabilité du conducteur,

- Connaître la classification par catégorie de PEMP,
- Connaître la technologie des différents organes de la PEMP,
- Identifier en fonction des différentes catégories de PEMP pour chacune d'elles les caractéristiques, les utilisations courantes, les avantages et les inconvénients,
- Connaître les principaux risques : renversement (vent, nature du sol, charge en plate-forme de travail, surcharge occasionnelle), chute, heurt, électrisation, ...
- Connaître les règles de stabilité et de mise en œuvre,

- **Formation théorique :**

- **Deuxième demi- journée (3,5 heures)**

- Connaître les règles de conduite, de circulation et de stationnement,
- Savoir vérifier l'adéquation de la PEMP en fonction de la charge nominale, hauteur de travail et nature du travail,
- Connaître les distances de sécurité avec les conducteurs électriques,
- Connaître les organes de sécurité, les vérifications et entretien courant à effectuer,
- Connaître les consignes et les manœuvres liées à l'utilisation des postes de secours.

- **Formation pratique :**

- **Première demi- journée (3,5 heures)**

- La formation pratique est spécifique aux catégories A&B selon R 486 de la CNAMTS.

- **Thèmes abordés avec les PEMP de catégorie A et B durant la formation pratique :**

- Effectuer l'examen d'adéquation,
- Contrôler visuellement l'état de la PEMP,
- Vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité,
- Connaître et exécuter les gestes de commandement et de communication,
- Positionner la PEMP à un emplacement,
- Positionner et déplacer la plate-forme de travail dans des configurations différentes,
- Plate-forme de travail en élévation, effectuer diverses manœuvres de translations dans plusieurs configurations différentes,

- **Formation pratique :**

- **Deuxième demi- journée (3,5 heures)**

- Utiliser correctement l'avertisseur sonore,
- Regarder en arrière avant de reculer,
- Effectuer les manœuvres de secours.
- Utiliser correctement l'avertisseur sonore,
- Regarder en arrière avant de reculer,
- Respecter les règles et les panneaux de circulation,
- Adapter la conduite aux conditions de circulation (encombrement, virage, ...),
- Effectuer les manœuvres de secours.

Troisième journée

- **Evaluation des acquis sur 7 heures (tests caces):**
 - Evaluation théorique sur 1 heure :
 - Le candidat se présente à l'évaluation théorique avec sa carte d'identité ou son permis de conduire.
 - Evaluation pratique sur 6 heures
 - Le candidat se présente à l'évaluation pratique avec sa carte d'identité ou son permis de conduire,
 - Le candidat se présente à l'évaluation pratique avec ses équipements de protection individuelle.

4. MOYENS PEDAGOGIQUES MIS EN OEUVRE

- **Pour la formation théorique :**
 - Une salle de cours avec table et chaises,
 - Un vidéo projecteur et un écran,
 - Cours sous forme de vidéo projection,
 - Livret de formation,
 - Des WC.
- **Pour la formation pratique :**
 - Une PEMP de catégorie 1A avec les documents en cours de validité,
 - Une PEMP de catégorie 1B avec les documents en cours de validité,
 - Une PEMP de catégorie 3A avec les documents en cours de validité,
 - Une PEMP de catégorie 3B avec les documents en cours de validité,
 - Une aire d'évolution conforme à la formation et aux épreuves,
 - Moyens de balisage de zones,
 - Moyens de communication radio,
 - Des WC.
- **Pour le test théorique :**
 - Identiques à ceux mis en œuvre lors de la formation théorique.
- **Pour le test pratique :**
 - Identiques à ceux mis en œuvre lors de la formation pratique.

5. OBTENTION DU CACES

- **Déroulement des évaluations :**

- Le test théorique, les tests pratiques PEMP catégorie A&B sont des épreuves indépendantes,
- Pas de thème éliminatoire à l'épreuve théorique,
- Pas de thème éliminatoire aux épreuves pratiques,
- Le candidat doit obtenir un minimum de 70/100 à l'épreuve théorique et un minimum de 70 sur 100 à l'épreuve pratique PEMP.
- En cas d'échec à l'une des deux épreuves, le candidat garde le bénéfice de la partie obtenue durant douze mois afin de pouvoir repasser la partie manquante,
- De même, le test théorique étant commun à toutes les catégories selon R486, le candidat peut obtenir d'autres CACES selon R.486 en se présentant uniquement aux épreuves pratiques dans un délai de douze mois après la date de passage des premiers tests.

- **Validation de la formation :**

- Après avis favorable, délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES®) valable 5 ans.